



Belfort, 47 000 habitants, chef lieu du Territoire de Belfort, entre Vosges et Jura, est le cœur urbain d'une agglomération de 103 000 habitants.

ADJOINT TECHNIQUE (H/F)
Catégorie C
Titulaire

MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché au Pôle Évènements et Protocole, l'agent logistique et protocole a pour mission de mettre en œuvre les aspects administratifs, logistiques et techniques nécessaires à l'organisation des événements et cérémonies de la collectivité.

Dans ce cadre, l'agent logistique et protocole :

- établit un plan logistique détaillé pour chaque événement en tenant compte des besoins spécifiques
- coordonne la logistique préalable à chaque événement, y compris la mise en place des espaces
- s'assure de la disponibilité de tous les équipements (matériels, fournitures, etc...) nécessaires aux événements
- met en place et démonte les installations dans le respect des consignes de travail et règles de sécurité
- respecte les délais fixés pour la préparation et l'exécution de chaque événement
- gère les stocks de matériels et de fournitures et en assure l'inventaire

PROFIL RECHERCHÉ

- BAC ou expérience confirmée dans la gestion logistique et/ou événementielle
- connaissances des règles et usages protocolaires et du fonctionnement des collectivités territoriales appréciées
- qualités relationnelles, rédactionnelles et organisationnelles
- maîtrise des outils bureautiques (pack office)
- travail en équipe et en transversalité avec des interlocuteurs variés
- rigueur, anticipation, sens de l'initiative
- grande disponibilité en fonction des événements (soirées, week-ends...)
- permis B indispensable
- condition physique en lien avec le poste

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le : 4 mai 2024

par courriel : recrutements@grandbelfort.fr

à l'attention de : Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes, 90020 BELFORT CEDEX

La Ville de Belfort traite toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap

AVANTAGES

- RTT - Accord 35 h
- Accord télétravail selon le poste
- Comité National d'Action Sociale - CNAS
- Participation mutuelle labellisée
- Participation frais de transport